



Le Président

Monsieur Rémy MERLE  
 Maire de Coulgens  
 Président du SIVOS Coulgens-Jauldes  
 Vice-Président de la communauté  
 de communes Bandiat Tardoire  
 Mairie  
 Rue de La Marche  
 16560 COULGENS

Paris, le - 1 FEV. 2007

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait part de vos préoccupations concernant le bureau de poste de votre commune.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre entreprise.

Je souhaite vous préciser que l'adaptation de la présence postale dans votre commune résulte de l'analyse de la fréquentation constatée. Cette analyse traduit un écart important entre l'accessibilité aux services proposés par La Poste et l'usage des clients. Le bureau de Coulgens est ouvert vingt trois heures par semaine, alors que 15 à 20 clients en moyenne, par jour, fréquentent ce point de contact.

C'est la raison pour laquelle il vous a été proposé d'adapter les horaires d'ouverture avec pour objectif de pérenniser la présence postale dans votre commune, étant considéré que les habitants de Coulgens ont aussi accès aux services distribués par le bureau de Brie et les Agences Postales Communales de Jauldes, Agris et La Rochette.

Je me réjouis qu'un accord ait pu récemment être trouvé entre le Directeur de La Poste de la Charente et vous-même sur une ouverture de 12 heures dont 3 heures le samedi matin, conformément au souhait des élus.

Le Directeur de La Poste de la Charente se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien Cordialement,*

Jean-Paul BAILLY